



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

quads

Question écrite n° 48327

Texte de la question

M. François Calvet interroge Mme la ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales sur les réglementations existantes concernant la pratique du motocross ou du quad, sport qui se développe de plus en plus. Une certaine confusion existe parfois sur la nature des terrains utilisés pour ce sport qui peuvent être privés sur une partie du parcours et publics sur une autre partie. Il lui demande dans quelle mesure un règlement de police pourrait être mis en place par les maires des communes concernées par ces terrains de motocross.

Données clés

Auteur : [M. François Calvet](#)

Circonscription : Pyrénées-Orientales (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48327

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Ministère attributaire : Sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 mai 2009, page 4148

Question retirée le : 4 octobre 2011 (Fin de mandat)